

Compte-rendu de la deuxième réunion de travail du GT Énergie - Déchets tenue dans le cadre de la Conférence des parties (COP) régionale en région Auvergne-Rhône-Alpes

Jeudi 4 avril 2024 – 15h-17h30

La deuxième réunion de travail du GT Énergie-Déchets tenu dans le cadre de la Conférence des parties (COP) régionale en région Auvergne-Rhône-Alpes, s'est tenue en ligne le jeudi 04 avril 2024.

Réunissant plus de 170 personnes représentant différentes institutions (collectivités, entreprises, représentants associatifs et institutionnels), la réunion s'est déroulée en visio-conférence de manière à associer un maximum de personnes sur un territoire régional qui est très étendu.

Rappel du contexte

En septembre 2023, le Président de la République a appelé les collectivités à conduire un exercice de planification écologique inédit au sein de leurs territoires en menant des COP territoriales comme outils de discussion stratégique organisées à l'échelle de la région.

Dans l'esprit des Conférences des Parties des Nations-Unies, les COP territoriales visent à renforcer les dynamiques existantes à l'échelle territoriale : il s'agit de partager l'effort nécessaire pour réduire l'empreinte carbone et préserver les ressources et la biodiversité des territoires en fonction des réalités locales, en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique .

Les principaux enjeux de la territorialisation de la planification pour la région AURA ont été rappelés lors de la réunion :

- Un enjeu d'harmonisation des démarches à différentes échelles et d'intégration des spécificités de chaque territoire, en posant un cadre commun qui permette un dialogue articulé et une vision commune entre les différents acteurs territoriaux ;
- Un double enjeu d'appropriation au niveau territorial : d'une part, la nécessité de la décarbonation, de la préservation de la biodiversité et de la gestion des ressources, d'autre part l'identification des spécificités inhérentes aux territoires ;
- Un enjeu de massification des actions à mettre en œuvre à court terme qui passe par la mobilisation et l'engagement de l'ensemble des collectivités

territoriales, mais aussi des entreprises et des citoyens, en vue d'un partage de l'effort équilibré.

Lors de cette deuxième réunion sectorielle, une synthèse de l'état des lieux du secteur a été présentée aux participants ainsi que les 3 principaux défis pour le secteur de l'énergie et les 4 principaux pour le secteur des déchets, à savoir :

Pour le secteur de l'énergie :

- *Défi 1* : Développer et diversifier rapidement la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique ;
- *Défi 2* : Développer de façon soutenable mais massive les énergies issues de la biomasse ainsi que la géothermie et les énergies de récupération pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique ;
- *Défi 3* : Adapter les infrastructures électriques, gazières, hydrogène ainsi que les réseaux de chaleur et de froid à ces nouvelles productions d'énergie renouvelable.

Pour le secteur des déchets :

- *Défi 1* : Atteindre les objectifs de la loi AGEC et de la LTECV pour réduire la production de déchets et de l'enfouissement, pour réduire notamment de 50% les déchets enfouis entre 2010 et 2025 ;
- *Défi 2* : Améliorer la valorisation des déchets, en développant les procédés de recyclage et la valorisation énergétique ;
- *Défi 3* : Développer les filières de réemploi en lien avec les entreprises en région pour développer l'économie circulaire ;
- *Défi 4* : Réduire les fuites de méthane sur les installations de stockage de déchets non dangereux.

Pour ces défis, des témoignages ont été apportés par des acteurs clés du territoire, à savoir :

- *Energie* :
 - Julien SEMELET, Conseil Régional
 - Harmony GRAS, Roannais Agglomération
 - Patrick MOUNIER, SIEL, Territoires d'énergie Loire
- *Déchets* :
 - Nicolas BOUSSELIN, Conseil Régional
 - Laurent COUDUN, Syndicat du Bois de l'Aumône

Le présent document, en complément du support de présentation et du replay disponible sur demande auprès de la cellule technique, retranscrit les résultats des quiz ainsi que les temps d'échanges de questions/réponses.

Résultats des sondages

- Sondage 1 : Comment mon organisme est engagé pour le développement des énergies renouvelables ?
 - ➔ 62% des participants ont répondu être déjà très engagés sur cette thématique tandis que 27% ont répondu être en train de s'y engager.
- Sondage 2 : Comment mon organisme est engagé pour la réduction / le recyclage / la valorisation des déchets ?
 - ➔ 43% des participants ont répondu être déjà très engagés sur cette thématique tandis que 34% ont répondu être en train de s'y engager.

Questions	Réponses apportées par la cellule technique COP / intervenants
<p>Comment est-on passé des objectifs nationaux de la COP à des objectifs régionaux ?</p>	<p>Pour passer des objectifs nationaux aux objectifs régionaux tels que présentés, il existe des clefs de répartition prises au niveau national pour pouvoir décliner les objectifs de diminution des gaz à effet de serre par territoire.</p> <p>Par exemple pour le levier d'électrification des véhicules particuliers, la clef de répartition entre les territoires s'est faite sur la base du parc de véhicules thermiques de plus de 5 ans en 2019.</p>
<p>Comment est pris en charge le défi prioritaire de réduction des consommations (sobriété et efficacité) s'il n'est pas traité par le GT Énergie ?</p>	<p>Elle est traitée de façon sectorielle, notamment dans les GT transport et bâtiment. Dans ces GT, il est abordé de façon concrète comment faire de la sobriété lorsque l'on se déplace ou lorsqu'on chauffe un logement / que l'on produit du froid dans un logement.</p>
<p>La valorisation des Combustibles Solides de Récupération (CSR) est-elle prise en compte dans les énergies thermiques ?</p>	<p>Oui, la valorisation des CSR est bien prise en compte.</p>

<p>Est-il possible de savoir au niveau région AURA, le pourcentage de communes qui se sont saisi "des zones d'accélération ?" Et quand seront-elles définitivement publiées ?</p>	<p>A fin mars 2024, un peu moins de 600 communes (soit 15% des communes de la région) se sont saisies du sujet. Parmi ces 600 communes seulement 230 ont réellement pris une délibération pour arrêter des propositions. Ces premières zones d'accélération seront arrêtées cet été. Un second tour de délibérations se poursuivra à l'automne pour permettre aux communes déjà participantes d'augmenter leurs zones et aux communes non participantes de proposer des zones. Les zones complémentaires seront arrêtées début 2025.</p>
<p>Quelle mesure d'incitation auprès des communes pour désigner des Zones d'accélération ?</p>	<p>La DREAL anime un réseau des directions départementales des territoires, qui informent les communes sur le dispositif des zones d'accélération et les incite à les déposer sur le portail dédié. Elles informent notamment les communes des bénéficiaires de désigner ces zones : réduction des délais d'instruction, pas de nécessité d'organiser un comité de projet avec l'ensemble des parties prenantes, modifications simplifiées dans les plans locaux d'urbanisme.</p>

<p>Concernant la massification du développement du photovoltaïque sur bâti (ainsi que sur les rénovations énergétiques), comment les Architectes des Bâtiments de France peuvent être des alliés et non des adversaires pour la solarisation de tous les toits ?</p>	<p>Les Architectes des Bâtiments de France sont associés à différents groupes de travail sur le développement du solaire. Il existe parfois des freins liés au patrimoine bâti mais nous sommes en lien avec eux pour lever ces freins.</p>
<p>Concernant l'agri-voltaïsme, comment s'assurer que les terrains agricoles gardent leur fonction alimentaire et que les recettes des agriculteurs ne viennent pas que des producteurs d'énergie ?</p>	<p>L'objectif n'est pas de transformer des agriculteurs en producteur d'énergie. L'agrivoltaïsme n'est pas le fait de créer des projets photovoltaïques sur des terrains agricoles mais bien de préserver la production agricole et d'apporter un service supplémentaire.</p>
<p>Existera-t-il une position commune des commissions de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) au niveau de la région sur le sujet de l'agrivoltaïsme ou bien des positions départementales ?</p>	<p>Des textes nationaux ont été en partie publiés (d'autres sont en attente) pour identifier les types de sols sur lesquels les projets pourront être menés. Ces travaux sont encore en cours et donneront lieu à des doctrines départementales, accompagnées par le niveau régional.</p>

<p>Concernant l'éolien, comment continuer "au même rythme" que 2022 au regard des politiques régionales actuelles ?</p>	<p>La stratégie française énergie climat fixe un objectif national de maintenir le rythme de déploiement de l'éolien terrestre de l'année 2022 (moyenne nationale) en veillant à une répartition équilibrée des installations et en investissant dans le <i>repowering</i>, c'est-à-dire le renouvellement d'anciennes infrastructures pour les remplacer par de nouvelles plus puissantes et efficaces. Compte tenu du retard et des faibles dynamiques observés en région par rapport à la moyenne nationale, mais également des potentiels limités dans les régions déjà bien équipées, ces leviers devront donc être activement utilisés.</p>
<p>Pour faciliter l'acceptation locale, pourquoi ne pas imaginer un indicateur à communiquer sur toutes les factures d'énergie. Par exemple : « mon territoire exporte X GWh d'énergie et importe X GWh d'une autre énergie »...</p>	<p>C'est une idée que le groupe de travail retient pour les échanges plus opérationnels de la réunion de mai (faisabilité à expertiser avec les fournisseurs d'énergie).</p>
<p>Les nouvelles technologies de production de gaz renouvelables (pyrogazéification et gazéification hydrothermale) sont-elles intégrées dans les scénarios ? Et avec quelles mesures incitatives pour accompagner leur montée en maturité ?</p>	<p>Ces nouvelles technologies sont en effet un levier à exploiter pour le développement du biogaz. La stratégie française énergie/climat inclut un objectif de développement d'un programme de soutien aux nouvelles technologies de biométhane (pyrogazéification, gazéification hydrothermale) en débutant par des démonstrateurs de taille industrielle, en les orientant préférentiellement vers des ressources difficiles à mobiliser (boues de stations d'épuration, déchets de bois, ...).</p>

<p>Dans l'optique de cumuler production alimentaire et complément de revenu, la Région s'intéresse-t-elle à la méthanisation non injectée pour aller chercher la biomasse très éloignée des réseaux ?</p>	<p>Oui, s'il y a des besoins de gaz sur place.</p>
<p>Le fonds OSER va-t-il se retirer de tous les projets éoliens ?</p>	<p>Le fonds Oser ne donnera pas suite à tous les projets éoliens qui seront soumis au vote du Conseil d'Administration.</p>
<p>Serait-il envisageable que la région mette en relation des communes demandeuses d'investir dans un plan de protection de l'atmosphère (comme Lyon que je représente) avec d'autres communes ayant un projet d'ENR électrique mature cherchant des investisseurs?</p>	<p>Ce n'est pas le rôle de la DREAL. Il semble plus pertinent pour les communes de contacter le syndicat des énergies renouvelables.</p>

Questions aux témoins

<u>Question à Roannais Agglomération</u>	
<p>Concernant le potentiel éolien restant sur le Grand Roannais, vous avez fixé un objectif de 10 éoliennes maximum, et il y a donc 6 éoliennes installées, il reste donc un potentiel de 4 éoliennes à installer ?</p>	<p>Tout à fait. Un nouveau projet de quatre éoliennes est déjà à l'étude.</p>
<p>Quelles sont les énergies que vous développez et selon quelle répartition dans le mix énergétique ? Identifiez-vous des difficultés spécifiques par typologie d'énergie ?</p>	<p>L'objectif des élus est de viser le mix énergétique donc de regarder tout ce qui peut être fait dans les différents champs. Une étude du potentiel hydroélectrique a également été menée. Il n'y a pas d'objectif figé par type d'énergie. Le choix est fait selon les possibilités du territoire.</p>
<p>Les exemples de la Loire apportent-ils des réponses aux objectifs actuels de la COP régionale ou les ont-ils précédés ?</p>	<p>Les exemples présentés ont bien précédé cette COP mais correspondent aux objectifs qui ont été évoqués lors des groupes de travail. La volonté est de continuer à développer des projets pour pouvoir apporter la réponse nécessaire aux objectifs qui seront fixés par la suite.</p>

Question au Syndicat du Bois de l'Aumône

Concernant la tarification incitative (TI) : connaît-on la typologie des collectivités qui l'ont mise en place en région Auvergne Rhône Alpes (rurales, semi-rurales, etc ...) ?	L'expérience montre que les territoires les plus opportuns sont les territoires ruraux ou semi-ruraux que plutôt que les centres urbains.
Dans le défi n°2, la priorité est-elle mise sur le recyclage matière ou bien sur la filière des combustibles solides de récupération (CSR)?	La priorité est mise d'abord sur le recyclage matière, puis sur le recyclage énergétique. La hiérarchie est imposée par le cadre réglementaire.
Quelle mesure d'accompagnement des solutions innovantes de valorisation énergétique des déchets ? Notamment les solutions de pyrogazéification et la gazéification Hydrothermale.	Ces méthodes en sont plutôt au stade de démonstrateur, qu'à celui de l'accompagnement pour leur déploiement.
Identifiez-vous des besoins en compétences métiers pour que tous ces projets se concrétisent ?	Il faut avant tout de bons communicants, mais aussi des personnes compétentes en gestion des données et en maintenance des équipements. Il faut également une bonne structure financière.
Quel est le niveau de la réduction qui a été permis grâce à la mise en œuvre de la tarification incitative pour les foyers les plus vertueux ?	La réduction est très variée. Les baisses les plus fortes sont observées dans les collectivités où la taxe foncière est très élevée. Aujourd'hui, le comportement moyen amène à la production d'une douzaine de bacs à l'année, mais avec beaucoup de diversité.
La tarification incitative n'induit-elle pas de mauvais comportements chez les ménages , par exemple du brûlage des déchets plastique/cartons/papiers ?	Des équipes « incivilités » ont été mises en place pour identifier les auteurs des dépôts sauvages et punir d'amende et de nettoyage. Aujourd'hui le niveau d'incivilité est assez proche de l'état initial.

